

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 30.04.2013

Présidence : M. Albert Lambelet, Syndic

Présents : 33

Majorité : 17

Scrutateurs : MM. Jacques Schmitt et Gilbert Schneider

Excusés : M. Dario Viel, Conseiller communal, Mme Helga Gruber, Mme Patricia Vaucher, M. François Menétrey et M. Christian Rebetez

M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et informe que les délibérations seront enregistrées.

L'Assemblée de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.9.80, à savoir :

- l'insertion d'un avis dans la feuille officielle ;
- l'affichage de la convocation au pilier public ;
- l'envoi d'une convocation « tous ménages ».

M. le Syndic constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 11 décembre 2012. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée et est publié sur le site www.corminboeuf.ch.
2. Comptes 2012 et rapport de la commission financière ;
3. Réfection du collecteur des eaux usées du Quartier de l'Evangile et vote du crédit y relatif ;
4. Réfection du collecteur des eaux usées du Criblet et vote du crédit y relatif ;
5. Achat d'un véhicule pour le service de la voirie et vote du crédit y relatif ;
6. Projet fusion 2C2G, état ;
7. Divers

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 11.12.2012

M. le Syndic informe que le procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 11.12.2012 ne sera pas lu. Il a été à disposition des citoyens à l'Administration communale dix jours avant l'Assemblée communale et publié sur le site de la commune.

Monsieur le Syndic ouvre la discussion concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal.

L'Assemblée communale approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2012.

Compte de fonctionnement 2012 et rapport de la commission financière

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Conseillère communale, présente les comptes de fonctionnement qui présentent un total des recettes de Fr. 9'457'245. -- et un total des dépenses de Fr. 9'450'819. --, soit un excédent de recettes de Fr. 6'426. --.

Elle précise que les charges nettes par dicastère se présentent de la manière suivante :

Economie	43'758
Protection de l'environnement et aménagement	177'123
Transports et communication	815'152
Affaires sociales	1'031'880
Santé	731'891
Culte, culture loisirs	318'565
Enseignement et formation	2'705'009
Ordre public	164'321
Administration	654'590

Elle donne les précisions suivantes par dicastère:

Administration

Pour ce dicastère, représentant 8 % des charges brutes de fonctionnement, nous enregistrons les données suivantes :

Ce chapitre enregistre une augmentation de charges de Fr. 24'803.70 par rapport au budget 2012. Cette augmentation provient essentiellement des frais de vacations des conseillers communaux, les frais nécessaires à la mise à jour du site communal ainsi que le remplacement de matériel informatique.

Ordre public

L'ordre public représente 2 % des charges brutes de fonctionnement et présente les données suivantes :

Ce chapitre enregistre une diminution des charges de Fr. 8'423.05 par rapport au budget. Cette diminution provient de notre participation aux frais de tutelle et notre participation aux charges de la police intercommunale.

Enseignement

Pour ce dicastère, représentant 31 % des charges brutes de fonctionnement, nous enregistrons les données suivantes :

Ce chapitre enregistre une diminution de charges de Fr. 62'835.89 par rapport au budget 2012 et une diminution de Fr. 2'645.10 par rapport aux comptes 2011.

Cette diminution de charges nettes provient de la récupération d'indemnités journalières compensées en partie par l'augmentation des charges concernant les postes entretien des bâtiments, entretien des machines et mobilier.

Culte, culture et loisirs

Pour ce dicastère, représentant 4 % des charges brutes de fonctionnement, nous enregistrons les données suivantes :

Nous relevons une diminution de charges d'un montant de Fr. 12'753.95 par rapport au budget.

Santé

Ce dicastère, représentant 8 % des charges brutes de fonctionnement, est soumis aux principes des charges liées.

Par rapport au budget 2012, nous enregistrons une augmentation de charges de Fr. 20'778.00. Celle-ci est justifiée par l'augmentation de notre participation des subventions des soins spéciaux.

Affaires sociales

Ce dicastère représente 12 % des charges brutes de fonctionnement. Il est principalement composé de charges liées :

Pour ce chapitre, nous enregistrons une diminution de charges pour un montant de Fr. 48'105.50 par rapport au budget. Celle-ci est également justifiée par la diminution de notre participation aux subventions des crèches et notre participation aux dépenses cantonales pour les institutions spécialisées. Ces diminutions sont compensées en partie par une augmentation de notre participation aux frais du service social de la Sonnaz.

Transports et communication

Pour ce dicastère, représentant 11 % des charges de fonctionnement, nous enregistrons les données suivantes :

Ce chapitre enregistre une diminution des charges de Fr. 87'386.60 en raison du transfert d'une personne au poste de concierge de l'école et par le versement d'indemnités journalières de la part de la caisse-maladie.

Aménagement et environnement

Pour ce dicastère, représentant 8 % des charges brutes de fonctionnement, mais également le 7.3 % des recettes, nous enregistrons les données suivantes :

Ce dicastère est soumis au principe de l'autofinancement, c'est-à-dire que les taxes prélevées devraient couvrir les charges liées aux prestations fournies. Par contre, nous enregistrons une augmentation des frais d'exploitation de la déchetterie.

Economie

Ce dicastère, représentant 0.1 % des charges de fonctionnement, enregistre les données suivantes :

Finances et impôts

Ce dicastère, représentant 16 % des charges brutes de fonctionnement et 86.5 % des recettes brutes, enregistre les données suivantes :

Ce chapitre enregistre une diminution des recettes nettes de Fr. 98'324.30. Cette diminution provient de l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur les fonds propres des personnes morales qui représente un montant de Fr. 205'329.55. Celle-ci est compensée en partie par des recettes supplémentaires pour l'impôt sur les prestations en capital, l'impôt sur les mutations.

Elle précise que les frais financiers s'élèvent à Fr. 949'214. --, soit Fr. 413'914. -- d'intérêts et Fr. 535'000. -- d'amortissements.

Compte des investissements

Durant cet exercice, nous avons réalisé :

Compte des investissements	Dépenses	Recettes
Construction d'une centrale de chauffage	7'102.55	
Installation de panneaux photovoltaïques	10'000.00	
Transformations des bâtiments scolaires	233'555.00	72'454.85
Rénovation place de tennis	331'090.05	
Participation aux infrastructures culturelles	300'000.00	
Agrandissement du Manoir	100'000.00	
Modération de trafic	35'452.00	
Installation d'éclairage public	19'983.20	
Taxes de raccordement eau potable		43'462.10
Frais d'étude pour l'exécution du PGEE	46'138.30	
Taxes de raccordement eaux usées		50'861.55
PAD : Quartier du Champ de la Croix	845.20	
Transformation des bâtiments	107'091.15	
Vente de terrain		36'240.00
Investissements bruts	1'191'257.45	
Recettes et subventions		203'018.50
INVESTISSEMENTS NETS	988'238.95	

Bilan au 31 décembre 2012

	Bilan au 01.01.2012	Bilan au 31.12.2012
ACTIF	21'471'831.79	23'289'967.53
Disponibilités	625'622.38	1'767'048.15
Avoirs	1'655'160.45	1'693'898.42
Placements	95'813.30	3'018'133.80
Actifs transitoires	92'169.45	138'912.00
Patrimoine administratif	19'003'066.21	16'671'975.16
PASSIF	-21'471'831.79	-23'289'967.53
Engagements courants	-1'433'578.24	-1'942'701.04
Dettes	-13'881'800.00	-15'164'500.00
Provisions	-462'355.10	-482'282.10
Passifs transitoires	-106'404.60	-47'880.00
Réserves	-1'245'148.55	-1'303'633.25
Fortune	-4'342'545.30	-4'348'971.14

M. Claude Vaucher donne lecture du rapport de la commission financière « Sur la base du rapport de l'organe de révision dont elle a pris connaissance, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents à sa séance, recommande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes 2012, présentant un excédent de Fr. 6'425.84.

M. Roger Christinaz demande pourquoi la dette a augmenté de Fr. 1'200'000. -- et quel est le montant de la dette par habitant.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que cette augmentation est motivée pour le financement de divers investissements et que la dette brute par habitant s'élève à Fr. 6'800. --.

Au vote, l'Assemblée communale approuve à l'unanimité les comptes 2012. Le Conseil communal et le caissier ne votent pas cet objet.

3. Réfection du collecteur des eaux usées du Quartier de l'Evangile

M. Albert Lambelet, Syndic, informe que la loi sur la protection des eaux impose un système séparatif des eaux claires et des eaux usées. La loi cantonale sur les eaux impose un assainissement des installations non conformes à la loi fédérale.

En ce qui concerne notre commune, le collecteur communal est unitaire (eaux usées, eaux claires et eaux claires permanentes). Toutes ces eaux sont traitées à la Step de Pensier, ce qui entraîne un surcoût pour la commune.

La mise en œuvre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) permet d'atteindre un état conforme aux lois, de réduire la charge financière due à l'épuration.

Lors de la construction des quartiers du Gibart et de l'Evangile, les habitations ont été raccordées en système séparatif, c.a.d. les eaux claires et les eaux usées sont récoltées séparément. Toutefois, toutes ces eaux (eaux usées, eaux claires et eaux claires permanentes) viennent se déverser dans le collecteur communal qui se trouve être un collecteur unitaire. Partant, toutes ces eaux sont envoyées à la STEP de Pensier et donc soumises au processus d'épuration. De plus, le collecteur communal unitaire n'est plus étanche, ce qui peut entraîner des fuites d'eaux usées dans le sol.

En conséquence, le conseil communal vous propose de :

1. Réparer le collecteur unitaire qui sera par la suite utilisé pour récolter les eaux claires qui seront conduites au Tiguellet ;
2. De construire un nouveau collecteur pour les eaux usées.

Dès lors, le conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit de CHF 430'000. -- pour effectuer ces travaux. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 5'000. -- pour les intérêts et Fr. 17'200. -- pour l'amortissement de 4 %.

M. Claude Vaucher donne lecture du rapport de la Commission financière « La Commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de Fr. 430'000. -- au budget 2013. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 5'000. -- pour les intérêts, auquel il faut ajouter l'amortissement de 4%.

Mme Denise Michel demande si le transfert de ces eaux claires peut poser des problèmes par rapport au niveau du Tiguellet.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que ce transfert ne va poser aucun problème.

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, le crédit de Fr. 430'000. -- pour le financement de cet investissement.

4. Réfection du collecteur des eaux usées du Criblet et vote du crédit y relatif

M. Albert Lambelet, Syndic, informe qu'en 2002, la commune a procédé à la construction d'un petit tronçon de collecteur en mode séparatif dans le secteur « Le Criblet ». Cette infrastructure communale a quant à elle été reliée à une conduite privée en système unitaire (eaux usées et eaux claires).

Or, la situation existante n'est pas conforme aux dispositions de la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des Eaux qui impose la séparation des eaux usées et eaux claires.

En conséquence, le conseil communal vous propose de :

- procéder à la mise en conformité du secteur « Le Criblet » par l'assainissement du collecteur existant.

Dès lors, le conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit de CHF 85'000. -- pour effectuer les travaux nécessaires. Le financement est assuré par un financement propre.

M. Claude Vaucher donne lecture du rapport de la Commission financière « La Commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de Fr. 85'000. -- au budget 2013. Le financement est assuré par un financement propre ».

M. Jean-Joseph Simonet relève une disproportion de prix par rapport au projet du Quartier de l'Evangile.

M. Albert Lambelet, Syndic répond que les travaux du Quartier de l'Evangile sont plus conséquents que ceux du Quartier du Criblet.

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, le crédit de Fr. 85'000. -- pour le financement de cet investissement.

5. Achat d'un véhicule pour le service édilitaire et vote du crédit y relatif.

M. Claude Baechler, Conseiller communal, informe qu'en remplacement d'un véhicule existant nécessitant d'importants travaux d'entretien, le Conseil communal propose l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service édilitaire.

Sur la base de nos besoins, nous proposons l'acquisition d'un véhicule neuf Toyota Hilux 2.5 Extra Cab Terra pour un prix net de FR. 39'000. --. Ce véhicule répond aux nouvelles normes de l'environnement permettant de diminuer les émissions et la consommation.

Sur la base des offres demandées, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale un crédit de Fr. 39'000. -- pour l'acquisition d'un nouveau véhicule. Le financement sera assuré par un emprunt. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 480. -- pour les intérêts auxquels il faut ajouter l'amortissement de 15 %.

M. Claude Vaucher donne lecture du rapport de la Commission financière « la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit de Fr. 39'000. -- au budget 2013. Le financement sera assuré par un emprunt. Les frais financiers s'élèveront à env. Fr. 480. -- pour les intérêts, auxquels il faut ajouter l'amortissement de 15%.

Au vote, l'Assemblée communale accepte, par 32 voix et une abstention, le crédit de Fr. 39'000. -- pour le financement de cet investissement.

6. Projet de fusion 2C2G

M. Albert Lambelet, Syndic, informe que sur les 5800 envois concernant le sondage, nous avons reçu 30% de réponses. Le 84% des réponses était en faveur du projet 2C2G. Ce résultat correspond clairement à une attente de toutes les classes sociales et politiques confondues.

Une réunion de tous les employés a été organisée en vue d'apprivoiser le changement et d'impliquer de manière active le personnel dans les grands changements à venir. Celle-ci permet d'offrir un espace de communication entre le comité de pilotage du projet et le personnel communal.

Il communique l'agenda suivant :

- le projet de convention de la fusion sera déposé le 6 mai 2013 ;
- La votation populaire est fixée au 30 mars 2014 ;
- La mise en place de la nouvelle organisation sera effectuée du 1^{er} avril 2014 au 31.12.2015 ;
- L'élection des nouvelles autorités est fixée en automne 2015 ;
- L'entrée en vigueur de la nouvelle commune est fixée au 1^{er} janvier 2016.

M. Jean-Joseph Simonet demande qui est impliqué dans les discussions de ce projet.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que les élus et le personnel sont impliqués dans ce projet.

M. Roger Christinaz se demande pourquoi le préfet est opposé à ce projet. Il pense que l'idée du préfet d'intégrer notre commune avec la commune de Belfaux est une aberration. Il se demande pourquoi le canton n'intervient pas. Il précise que si la fusion 2C2G se réalise, rien n'empêche de prévoir ultérieurement une fusion avec Fribourg.

M. Albert Lambelet, Syndic, dit que le préfet a fait son choix alors que les quatre communes du projet 2C2G ont pris leur décision et sont contre le projet du préfet.

Divers

M. Albert Lambelet, Syndic, donne les informations suivantes concernant diverses interventions lors des récentes assemblées communales :

1. Aménagement d'un passage piétons sur la rte Jo Siffert : La commune de Givisiez attend toujours une réponse des services de l'Etat ;
2. Aménagement d'un chemin piétons depuis la Forêt de Sonfou pour relier le chemin situé en bordure du Tiguellet : Le Conseil communal attend toujours la prise de position des services de l'Etat concernant notre projet de modération de trafic ;
3. Pose d'un panneau d'informations à la déchetterie : Ce tableau sera installé dans le courant de l'année ;
4. Aménagement des voies de circulation pour les piétons : Le Conseil communal a pris acte que ce concept doit être amélioré.

M. Sébastien Currat demande de mettre du gravier sur le chemin piétons du Tiguellet.

Mme Véronique Bugnon demande où en est le remplacement de l'éclairage public.

M. Claude Baechler, Conseiller communal, répond qu'une série de l'éclairage a déjà été remplacée. Le remplacement du solde de l'éclairage devrait être exécuté durant cette année encore.

Mme Véronique Bugnon demande que des mesures soient entreprises sur le tracé de la route du Centre pour améliorer la sécurité des piétons.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond qu'il s'agit déjà d'un projet Valtraloc. L'étude de la modération de trafic en cours prévoit une augmentation de la sécurité le long de la route du Centre. Il faut tout de même préciser que cette route est cantonale.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic invite les participants à partager le verre de l'amitié.

L'Assemblée est levée à 20.45 heures

Le Syndic :

Le Secrétaire

